

COMMUNE DE PAGNY-LA-VILLE

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU Mardi 10 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pagny-la-Ville, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique ordinaire, en salle de Conseil sous la présidence de MR Henri MAUCHAMP, Maire.

Présents : Mr Henri MAUCHAMP, Maire ; Mme Emmanuelle BOULEHLAIS, 1^{ère} Adjointe ; Mr Vincent GONNET, Mr Jonathan ENOC, Mme Anne ORGELOT et Mme Virginie BREVIER, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mr François LORENZI et Mr Kévin POISELET

Absents : Mr Antonio REIS et Mr Alain NICOLAS

Absents ayant donné procuration : Mr Alain NICOLAS à Mme Anne ORGELOT, Mr Antonio REIS à Mme Virginie BREVIER, Mr François LORENZI à Mme Emmanuelle BOULEHLAIS et Mr Kévin POISELET à Mr Henri MAUCHAMP.

Nombre de conseillers en exercice : 10 – **Nombre de votants** : 10 – **Quorum** : 6

Le Quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Le Maire déclare la séance ouverte à 18H30

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2023
 - Réflexion sur le passage à la priorité à droite sur la commune
 - Réflexion sur l'effet « de porte » pour inciter la réduction de la vitesse aux entrées et sorties de village proposées par la MICA
 - Réflexion sur la pose de radars pédagogiques et feux.
 - Communications du Maire
 - Questions diverses
-

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Mr Vincent GONNET et Mme Emmanuelle BOULEHLAIS, ont été désignés à l'unanimité, pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptés.

Arrêt du Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 10 Octobre 2023

Le projet de Procès-Verbal de la réunion du 10 octobre 2023 a été adressé à chaque conseiller municipal, il est soumis à l'adoption du Conseil Municipal.

Le procès – verbal ne donnant pas lieu à commentaires, le Conseil Municipal,

ADOpte à la majorité des suffrages exprimés le projet de Procès-Verbal de la réunion du 10 octobre 2023.

Pour : 6 - Contre : 2 - Abstention : 2

Délibération N° 2023-10- 37 - réflexion sur le passage en priorités à droite.

Le Maire : « c'est un sujet dont on a déjà pas mal discuté, il y avait un souhait de la part de certains élus que ce point soit remis à l'ordre du jour et d'en discuter, à l'époque la majorité était contre les priorités à droite dans le village, le débat est ouvert ».

Mme ORGELOT : « vu la réponse de la MICA c'est la meilleure solution »

Mr ENOC : « je trouve ça un peu dangereux surtout au vu du nombre de ruelles. »

Mr GONNET : « ça va encore faire des panneaux »

Mr MAUCHAMP : « je trouve que les priorités à droite c'est trop accidentogène »

Mr GONNET et Mme BOULEHLAIS rejoignent l'avis de Mr le Maire.

Mesdames ORGELOT et BREVIER insistent en expliquant que cela ferait réduire la vitesse, Mr ENOC demande quelles ruelles elles envisageraient de passer en priorités à droite, Mme ORGELOT : « déjà tous les « STOP » et la rue de TONTENANT, Mr ENOC comptabilise 11 ruelles, il estime que c'est beaucoup trop.

Mme BOULEHLAIS qui a la procuration de Mr LORENZI indique qu'il lui a transmis qu'il trouve cela trop dangereux, il est contre un passage du village en priorités à droite et qu'elle partage le même avis.

Mme ORGELOT : « les principales on peut les faire »

Mr MAUCHAMP : « ça ne fera pas plus ralentir les gens, les véhicules passent tout debout au « STOP », les gens ne respectent pas les panneaux ils ne respecteront pas plus une priorité à droite »

Mme ORGELOT : « et bien quand y'aura eu un accident après ils respecteront »

Mme BOULEHLAIS : « Mais quand ça tape, en général ça tape fort et ça ne pardonne pas, et j'en connais qui en ont fait les frais »

Mr MAUCHAMP : « ce qui me surprend c'est la réponse de la MICA, à mon humble avis le mieux c'est le physique obstacles sur la route chicanes ou ralentisseurs »

Après en avoir débattu et que chaque élu est exprimé son avis, le Conseil Municipal,

REFUSE à la majorité des suffrages exprimés le passage à la priorité à droite sur la commune.

Pour : 4 – Contre : 6

Délibération télétransmise en Préfecture le 30/10/2023

Publiée sur papier le 30/10/2023

Délibération n° 2023- 10- 38 - Réflexion sur l'effet « de porte » pour inciter la réduction de la vitesse aux entrées et sorties de village proposées par la MICA

Le Maire : « vous avez tous eu les documents ? »

Mme BREVIER : « oui mais là ou y'a besoin c'est non »

Le Maire : « il est vrai que leur proposition ce n'est pas l'endroit ou il y en aurait le plus besoin »

Mr ENOC : « on n'a pas de chiffrage pour les massifs ? »

Le Maire : « entre 7000 et 8000€ »

Mme ORGELOT : « Quand on arrive, on voit bien qu'on rentre dans un village pas besoin d'effet entonnoir' »

Mr GONNET : « il serait peut-être bien d'envisager des coussins berlinois ? »

Mme ORGELOT « : encore pire, ça abîme les pneus et en plus ça se change les coussins berlinois »

Mme BOULEHLAIS : « je trouvais la solution effet de porte pas mal »

Mr ENOC : « l'idéal serait de tout avoir l'effet de porte, les feux et le radar pédagogique »

Mme ORGELOT : « le radar pédagogique fera pas ralentir »

Mr ENOC : « alors à ce compte là on ne fait rien »

Le Maire : « c'est dommage que la MICA ait refusé les chicanes »

Mr GONNET : « Evidemment ça a un coût, et si on faisait deux nouveaux dos d'ânes ? »

Mr ENOC : « on ne peut pas car il faut des avaloirs de chaque côté »

Mr GONNET : « on est un peu dans l'impasse »

Le Maire : « oui là on tourne en rond »

Mr GONNET : « faudrait reprendre contact avec la MICA ? » ; Mme BOULEHLAIS le rejoint.

Le Maire : « c'est nous qui payons, c'est eux qui décident »

Mr ENOC : « il faudrait un feu après l'effet de porte »

Mme ORGELOT : « il faut passer les 2 rues principales en priorités à droite »

Le Maire : « on a prit une décision sur ce point »

Mme BOULEHLAIS : « la majorité est contre »

Mme ORGELOT : « et ben ne faites rien »

Le Maire : « ce n'est pas parce que les priorités à droite sont refusées qu'on ne fera rien, on reste statut quo sur les entrées de village, je propose de recontacter la MICA »

Mme ORGELOT estime que ça ne fera rien de plus, Mme BOULEHLAIS, Mrs GONNET et ENOC valident la proposition de Mr le Maire qui convoquera la MICA afin d'exposer la problématique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

REFUSE à la majorité des suffrages exprimés la proposition d'effet de porte aux entrées de village proposées par la MICA

Contre : 7 – Abstention : 3

Délibération télétransmise en préfecture le 30/10/2023

Publiée sur papier le 30/10/2023

Délibération n° 2023-10- 39 - Réflexion sur la pose de radars pédagogiques et feux

Le Maire explique qu'il a longuement échangé avec le Maire de Charrey sur Saône qui lui a confié que depuis l'installation du radar pédagogique et du feu, il note une baisse de la vitesse de 35% à 40%, pour la commune cette solution serait bénéfique.

Mme ORGELOT : « vu le prix, c'est trop cher »

Le Maire : « pour moi le prix n'est pas excessif »

Mme BOULEHLAIS : « et j'ai envie de vous dire que la sécurité n'a pas de prix »

Le Maire explique qu'il faut faire une demande au département afin d'obtenir l'autorisation pour installer ce dispositif de feux néanmoins les radars pédagogiques ne sont pas soumis à autorisation, il explique également que la commune serait éligible aux subventions afin de diminuer le coût.

FEUX : 10 000 € HT et radar pédagogique : 5100€ HT

Mr ENOC : « ce serait bien de pouvoir faire un test pour se rendre compte »

Le Maire : « seriez-vous ok pour poser un feu à chaque entrée ? »

Mr ENOC : « oui, après concernant le radar pédagogique j'en vois moins l'utilité »

Mr GONNET : « radars et feux se complètent, si comme Jonathan propose on peut faire un essai, moi ça me convient »

Mme BOULEHLAIS : « moi également »

Mr ENOC : « après reste à voir ou les placer »

Le Maire : « on va se renseigner pour un essai et on va faire venir le département et exposer le souhait du Conseil Municipal ce soir »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à la majorité des suffrages exprimés l'achat de 2 feux et 2 radars pédagogiques, (sous toutes réserves que le département donne son aval).

Achat de 2 feux : Pour : 6 – Contre : 4

Achat de radars pédagogiques : Pour : 5- Contre : 4- Abstention : 1

Délibération télétransmise le 30/10/2023

Publiée sur papier le 30/10/2023

Communications du Maire

- **Salle des fêtes** : le lave-vaisselle a été livré et installé cet après-midi, pour donner suite au conseil municipal en date du 26 septembre 2023, un mail a été envoyé en date du 02 octobre à tous les élus afin de répondre aux interrogations de certains élus et confirmer que l'appareil est bien garanti 2 ans (pièce et main d'œuvre inclus) et pour confirmer que le devis inclus les paniers. Il a été livré et installé ce jour.
- **Subvention « Au délice du bon pain »** : À la suite de l'interrogation de Mme BREVIER qui rapportait la question d'un habitant, concernant l'éventuelle irrégularité de l'attribution d'une subvention à un « privé », il a été confirmé par le service des légalités que cette subvention réunit toutes les conditions d'octroi (Article L.2121-29 du CGCT), elle présente un intérêt pour la population, elle répond à un réel besoin et l'intérêt poursuivi présente un caractère public, l'attribution de cette subvention à un « privé » est donc justifiée et légale. Les élus ont également reçu une réponse par mail, en date du 02 octobre, contenant toutes les explications
- **Cimetière** : les deux portillons du cimetière en bois sont en très mauvais état, deux devis sont en attente, un devis pour des portillons en bois et deux devis pour des portillons en ferraille, à savoir qu'il reste des barres de fer de la conception du portail du hangar communal qui pourraient éventuellement être utilisées et diminuer le coût de cette dépense.
- **Eglise** : Le panneau d'affichage de l'église est HS, il a été retrouvé à terre, un nouveau panneau est installé.

- **Eclairage public** : Le passage du service de maintenance aura lieu tout début novembre par l'entreprise EIFFAGE qui travaille avec SICECO.

5

- **Bâtiment communal** :

Le Maire rappelle que ce bâtiment n'est plus occupé depuis la création du pôle scolaire Jean de Vienne, il souligne le fait que celui-ci se dégrade et demande aux élus de réfléchir dès à présent à son devenir. A savoir si la commune souhaite rester propriétaire de ce bien ou envisager d'autres alternatives.

La commission Travaux à visiter le bâtiment, le Maire propose aux autres élus une visite.

J'ai demandé 2 estimations, elles se situent entre 120 000€ et 140 000€

Mr GONNET : « quelle serait le coût de réfection du bâtiment ?

« Le Maire répond : « le montant des investissements dépend de la destination donnée à cette ancienne école, tout est envisageable, nous ne prenons aucune décision aujourd'hui je vous demande d'y réfléchir »

- **Chemin de halage**

Le Maire informe que le tronçon de chemin menant au pont de Charrey est en très mauvais état et impraticable, il y a un réel besoin de remise en état, de plus celui-ci pourrait être une voie cyclable, ainsi les cyclistes pourraient longer les Bords de Saône et se rendre directement au camping municipal en toute sécurité et sans avoir à emprunter la route départementale.

Une réflexion a été faite avec les services de la MICA, l'attribution de subvention serait possible (Communauté de Communes-Région-Département-mobilité douce)

- **Production d'énergies vertes** : Le Maire demande aux élus de réfléchir sur les futures zones d'implantations de productions d'énergies vertes (panneaux photovoltaïques) sur toitures et sur terrain, il faudra également définir des zones d'exclusion, c'est-à-dire des zones où aucune installation ne sera possible, l'avis des habitants sera demandé puis le conseil municipal délibèrera sur le choix final de ces zones d'implantation.
- **Salle des fêtes** : Les branchements côté frigo ne sont pas aux normes, un devis est en cours par l'entreprise LAPIERRE pour une mise en conformité et ainsi, éviter tout incendie.
- **P'tite Bourgogne** : Le Maire a été informé que les gérants de « la p'tite Bourgogne » installés à Savigny-en-Revermont rencontrent actuellement les mêmes problèmes que ceux rencontrés à Pagny la Ville, tapage nocturne, plaintes du voisinage, désaccord avec la municipalité le Maire : « ne trouvez-vous pas que l'histoire se réécrit ? il me semble que c'est du déjà-vécu ?! »

6

Questions diverses

Depuis Mars 2023, les convocations et les pièces jointes destinées aux conseillers municipaux sont adressées uniquement par mail, ce qui permet de garder une preuve du jour et de l'heure de transmission des documents, Mme ORGELOT informe l'assemblée que Mr Alain NICOLAS n'a pas d'accès Internet à son domicile et qu'elle est obligée, à chaque fois, de lui imprimer les documents, elle souhaite que les convocations et pièces jointes soient transmises par courrier pour Mr NICOLAS et pour elle également, Mme BREVIER rejoint cette demande.

Dorénavant Mr NICOLAS, Mme ORGELOT et Mme BREVIER recevront leur convocations et pièces jointes par mail, un exemplaire papier sera transmis par courrier.

Mme BREVIER souhaite savoir ou en l'installation de la fibre, le Maire répond que c'est assez catastrophique, celle-ci coûte beaucoup plus chère au département, la commune de Pagny la Ville sera éligible début d'année 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H31.

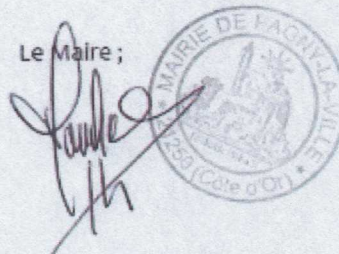
Les délibérations n° 2023-03-37 à 2023-03-39 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents Henri MAUCHAMP, Maire ; Emmanuelle BOULEHLAIS adjointe ; Anne ORGELOT, Virginie BREVIER, Vincent GONNET et Jonathan ENOC conseillers municipaux.

Les secrétaires de séance ;

Mr GONNET Mme BOULEHLAIS



Le Maire ;



En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de sa séance a été affichée à la mairie le 16 octobre 2023.